



Veillez respecter la réglementation

(Fixée par le Décret n°945/2017 du 10 mai 2017 et des Arrêtés préfectoraux)



Attention, géomorphologie des bancs de sable changeante. Ne pas peut être utilisée pour la navigation

La Réserve Naturelle du Banc d'Arguin est un site reconnu d'importance internationale pour la préservation de notre patrimoine naturel.

Milieu sensible et fragile, elle abrite des espèces animales et végétales protégées en France et dans le monde, dont certaines sont fortement menacées.

Pour participer à la préservation de cet espace naturel, respectez la réglementation.

IL EST NOTAMMENT INTERDIT DE :

- stationner le jour en dehors des zones de mouillages autorisées,
- stationner (personnes et engins nautiques) entre le coucher et le lever du soleil,
- naviguer à plus de 5 NOEUDS (sauf dans le chenal balisé),
- circuler, stationner dans les ZPI,
- pêcher à pied,
- faire voler des drones, des cerfs-volants,
- débarquer des animaux domestiques,
- porter atteinte à la faune et à la flore,
- déranger les oiseaux,
- troubler la tranquillité des lieux,
- installer du mobilier ou des équipements,
- nettoyer, caréner les navires,
- organiser une réunion/manifestation,
- réaliser une activité commerciale ou publicitaire,

Sur place, des agents commissionnés et assermentés sont chargés de faire respecter la réglementation



1 rue de Tauzia
33800 BORDEAUX
05 56 91 33 65
<http://www.sepanso.org>

En juillet et en août, des guides naturalistes bénévoles de la SEPANSO accueillent tous les jours gratuitement le public.



Rendez-vous à la cabane d'exposition pour découvrir la biodiversité du banc d'Arguin !

Partenaires :



TÉMOIN OU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ? - EN MER, j'utilise le canal 16 de ma VHF
Je demande le CROSS

APPELEZ LE CROSS

- **DEPUIS LA COTE, je compose le 196**
(Numéro national d'urgence, appel gratuit)

Merci de ne pas jeter sur la voie publique ou dans la nature